

POUR LES TITULAIRES DU MONITORAT FEDERAL DE PLUS DE 5 ANS

**ATTESTATION D'EXPERIENCE D'ENCADREMENT DE 5 MOIS MINIMUM
PAR UNE OU PLUSIEURS STRUCTURES**

(Cf. Annexe 3 de l'arrêté du 31 juillet 2023)

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

à :

est titulaire du Monitorat Fédéral 1^{er} ou 2^{ème} degré délivré par la FFESSM ou la FSGT depuis plus de cinq années, et atteste d'une expérience d'encadrement de plus de 5 mois sur les cinq dernières années au sein de la structure :

NOM de la structure :

Adresse :

Nom du responsable de la structure :

Cachet et signature du responsable

Le _____ , à _____